



Dominique Baud

Conseiller de Paris

Elue du 15^e arrondissement

**Intervention de Mme Dominique BAUD
Groupe « Paris Libre » (Majorité Présidentielle)
Conseil de Paris des 1er et 2 Octobre 2007**

DVD-2007-242 : Direction de la voirie et des déplacements

Objet : Autorisation à Monsieur le Maire de Paris de procéder à l'indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages causés aux intéressés lors d'accidents survenus sur la voie publique et dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

Monsieur le Maire,

Si j'interviens sur ce projet de délibération c'est pour insister sur les raisons évidentes pour lesquelles de telles indemnisations sont nécessaires, à savoir le défaut d'entretien de la voirie dans nos arrondissements.

Ces défauts et retards d'entretien de la chaussée, de nos trottoirs provoquent au quotidien un nombre d'accidents dont le nombre est en fait très loin des indemnisations demandées.

Pour autant, je suis sûre que bon nombre de ces accidents qui ont donc conduits des parisiennes et parisiens à demander réparation à la ville pourraient être évités.

Un coût moindre et des citoyens préservés dans leur santé et intégrité physique, ce serait mieux pour tout le monde.

Combien de fois, m'a-t-il fallu relancer la voirie du 15^{ème} arrondissement et M. BAUPIN lui-même, afin d'espérer ici ou là, les réparations urgentes.

Réparer après un accident me semble insuffisant et regrettable, voire irresponsable.

A titre d'exemple préventif, je voudrais vous signaler à nouveau, ici, le danger potentiel qui règne rue de la Convention, devant l'école et compte tenu des travaux de Boucicaut.

Les travaux doivent avancer et les désordres sont inhérents. Pour autant, il est essentiel de réfléchir aux aménagements de voirie, notamment du fait d'une fréquentation très importante des lieux dues aux nombreuses écoles à proximité.

Les travaux sur les deux trottoirs de la rue de la Convention depuis la rentrée ont provoqué de nombreuses difficultés et des inquiétudes justifiées des familles.

Il semble aujourd'hui, qu'un trottoir ait été rendu à la circulation normale des piétons.

Pour autant, il convient de répondre maintenant et de façon urgente à la sollicitation des parents et de la directrice de l'école sise rue de la convention, afin que les feux provisoires soient relevés et deviennent ainsi visibles des voitures lorsque les autobus sont arrêtés.

Il est important d'agir avant qu'un accident grave se produise, ce qui déjà a failli arriver à plusieurs reprises. Et c'est alors que devant l'accident d'un jeune enfant, une indemnisation serait une bien maigre consolation.

Réponse de M. BAUPIN, adjoint au Maire de Paris chargé de la Voirie et des déplacements :

Il s'agit manifestement ici d'une intervention concernant la rue de la Convention. Je ne suis pas sûr que ce soit le bon endroit.

Il prend néanmoins bonne note de cette remarque et de ce chantier. Le directeur de la voirie est ici présent et il va regarder.

Il est néanmoins surpris compte tenu de l'attention qui est portée aux différents chantiers à tel point qu'il y a un prix des chantiers les mieux tenus.

Pas de lien avec cette délibération !!!, mais il me fera tout de même passer la réponse.

**Intervention de Mme Dominique BAUD
Groupe « Paris Libre » (Majorité Présidentielle)
Conseil de Paris des 1er et 2 Octobre 2007**

E.V.E. 2007 – 093 : Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

Objet : Marché en appel d'offres pour la réalisation de travaux d'arrosage automatique et de plantation sur les espaces publics parisiens.

Monsieur le Maire,

Comme il est dit dans ce projet de délibération, de nombreux aménagements paysagers ont été réalisés et on peut y classer le gazon sur lequel circule le tramway. Ces plantations doivent, je cite « pour se développer harmonieusement et produire un effet durable sans engendrer de charges d'entretien trop importantes, être réalisées dans le respect des besoins des végétaux en matière de nutrition et de protection.

Mais pour autant, doit-on passer sous silence l'impact économique du coût de l'entretien.

C'est pourquoi, je voudrais savoir d'où vient l'eau qui permettra ainsi un arrosage régulier et bien dosé, tout à fait indispensable à l'entretien des espaces verts parisiens.

En effet, nous connaissons le coût de l'eau et les risques de pénurie, or l'arrosage de certains espaces verts comme le gazon du tramway se fait à **l'eau potable**. (consommation minimale prévisible, d'avril à octobre de de 683 litres au m², soit un minimum de 23.973 m³ pour les 35100 m² irrigués.)

Pourquoi ?, cela va –t-il durer ? et en sera t-il de même de l'eau provenant des arrosages automatiques sur lesquels portent cette délibération.

Réponse de CARESCHE en l'absence de M. CONTASSOT, adjoint au Maire de Paris, chargé des Espaces Verts et de l'Environnement :

L'entretien du gazon du tramway ne revient pas à la ville.

La ville, quant à elle utilise 5 millions de m³ d'eau non potable pour 1 million de m³ d'eau potable.

Elle privilégie toujours l'eau non potable, si la pression et la qualité sont satisfaisantes.

Un courrier est envoyé à la RATP afin de connaître sa responsabilité dans l'entretien du gazon du tramway et les raisons de l'utilisation d'eau potable.

**Intervention de Mme Dominique BAUD
Groupe « Paris Libre » (Majorité Présidentielle)
Conseil de Paris des 1er et 2 Octobre 2007**

D.E.V.E. 2007 – 152: Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

Objet : Autorisation donnée au Maire de Paris de lancer deux appels d'offres ouverts, relatifs à la fourniture, à l'implantation, à l'entretien et à la gestion de pigeonniers dans les espaces publics de la Ville de Paris.

Monsieur le Maires, chers collègues.

Le problème des pigeons est un vrai problème sanitaire à Paris, c'est pourquoi, les propositions et solutions pour les enrayer sont les bienvenues.

Pour autant, certaines solutions ne sont peut-être pas les meilleures, et mériteraient peut-être une meilleure réflexion.

Pour exemple, je voudrais évoquer l'introduction d'un couple de corneilles au square Georges Brassens, il y a quelques mois, afin de faire fuir les pigeons. Mais cette initiative a sans doute vu le jour aussi en d'autres lieux.

Aujourd'hui, le nombre de ces corneilles, oiseau pourtant régulièrement qualifié de nuisible, s'est multiplié, et à titre sanitaire, les poubelles régulièrement éventrées inquiètent les familles, surtout lorsqu'elles piquent sur les enfants et leurs goûters.

Je souhaiterais être sûre que les risques ont bien été appréciés par les services de la ville.

Par contre bien entendu, je ne peux qu'être favorable à l'implantation de pigeonniers qui doivent contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire, la sédentarisation des pigeons, le contrôle démographique, et ainsi mettre ainsi d'accord l'ensemble des acteurs sur ce sujet (associations de défense de la protection animale, les nourrisseurs, la population et les pouvoirs publics)

Réponse de M. CARESCHE, en l'absence de M. CONTASSOT, adjoint au Maire de Paris, chargé des Espaces Verts et de l'Environnement :

Il pensait parler de pigeons et on lui parle de corneilles...

En fait, ce n'est pas la ville qui a introduit des corneilles. Une étude est d'ailleurs en cours pour réfléchir à des poubelles plus adéquates et protéger les jardins.

S'agissant des pigeons, il va y avoir un pigeonnier contraceptif par arrondissement. En effet, une première expérimentation réussie a été faite dans le 14^{ème} en 2006, et les nuisances diminuent pendant que la propreté s'améliore.

Une réflexion est menée pour trouver l'emplacement d'un tel pigeonnier dans le 15^{ème} arrondissement.

**Intervention de Mme Dominique BAUD
Groupe « Paris Libre » (Majorité Présidentielle)
Conseil de Paris des 1er et 2 Octobre 2007**

**2007-FPE-47 : Direction des Familles et de la Petite Enfance
Autorisation donnée à Monsieur le Maire de Paris de signer un avenant n° 1 à la convention de fonctionnement avec l'association « CRESCENDO » gestionnaire d'une halte-garderie « Les Lutins de la Plaine » située 17 boulevard des Frères Voisins dans le 15^{ème} arrondissement. Attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de 2007 au dit établissement pour un montant de 179.466 euros**

Monsieur le Maire, chers collègues,

La presse s'est fait l'écho de la décision de la ville de Paris, d'intégrer des psychomotriciennes dans les crèches.

Mes interventions passées ne peuvent que témoigner de mon soutien, avant l'heure, d'une telle décision.

Par contre, je ne peux qu'être réservée voire même choquée sur votre décision de ne réserver les services de ces professionnelles, qu'à l'Est Parisien.

Que signifie cette décision, que les enfants des crèches de l'Est Parisien ont plus d'intérêt pour vous que ceux de l'Ouest Parisien.

C'est sciemment que j'interviens sur ce sujet à l'occasion de ce projet de délibération, pour un établissement de petite enfance situé dans un des quartiers les moins favorisés du XV^{ème} arrondissement et où donc, selon vos critères, ces professionnelles auraient comme ailleurs toute leur place et leur utilité.

Réponse de Mme Olga TROTSIANSKY, adjointe au Maire de Paris, chargée de la petite enfance et de la famille :

Elle souligne qu'elle se souvient des félicitations de René GALY-DEJEAN à l'occasion de l'inauguration de la Halte Jeux de l'Hôpital Necker.

Elle sait que j'apprécie les créations et que je suis très sensible tant à l'aspect quantitatif que qualitatif.

Ce choix, de placer 12 psychomotriciennes dans les crèches de l'est parisien s'explique par la densité d'enfants porteurs de handicap ou de maladie chronique.

On en compte 102, sur 65 structures, soit, 65% sur 20% des établissements municipaux.

Une procédure d'évaluation sera mise en place et nous espérons que ces mesures seront étendues à toutes les crèches parisiennes.

**Intervention de Mme Dominique BAUD
Groupe « Paris Libre » (Majorité Présidentielle)
Conseil de Paris des 1er et 2 Octobre 2007**

DU 2007-0106 : Direction de l'urbanisme

Objet : Acquisition en l'état futur d'achèvement de volumes représentant une crèche collective de 60 berceaux d'une SHON d'environ 803 m², ainsi qu'un logement de fonction de type T4 et un emplacement de stationnement, dans un ensemble immobilier sis 135 à 147 rue de la Convention, 149 à 163 rue de la Croix-Nivert, 176 à 196 rue de Javel, et 240 à 246 rue Lecourbe à Paris 15^{ème}.

Monsieur le Maire, chers collègues,

J'interviens simplement et à nouveau pour dire combien j'apprécie que dans ce nouveau projet immobilier, soit à nouveau prévu la construction d'une crèche, dont les habitants du 15^{ème} arrondissement ont encore cruellement besoin.

Réponse de Mme Olga TROTSIANSKY, adjointe au Maire de Paris, chargée de la petite enfance et de la famille :

Elle précise que ce programme doit sortir en octobre 2009, et qu'il est normal qu'il y ait une crèche compte tenu d'un programme de 200 logements.